

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 0

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

9 juin 2023

SEANCE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/06 N°2

Objet de la Délibération :
**Attribution du marché de
collecte et de transport du
verre**

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, M. P.DEHAND, B.GOEURIOT, P.HENRY

Était excusés : Mme, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 6 avril 2023, relatif à la collecte et au transport du verre sur le territoire du SMET. Les prestations relatives à ce marché étant la collecte en apport volontaire et le transport du verre des collectivités adhérentes au SMET chez un repreneur agréé.

Considérant que la commission d'appel d'offres, réunie le 6 juin dernier, a analysé les offres reçues,

Considérant que dans cette analyse d'offres, la commission d'appel d'offre a retenue l'offre de la société CITRAVAL,

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE par un vote à l'unanimité, d'attribuer le marché de collecte et de transport du verre sur territoire à la société CITRAVAL

RETIENT à 9 voix pour et 1 voix contre l'option PSE1 « nettoyage des conteneurs »

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME
Le Président,
Dominique MOUSSA

